

STE ANNE COLOR RACE - Règlement et conditions générales de participation

L'organisateur

La Ste Anne Color Race est organisée en association avec l'ASCSA (association sportive et culturelle saint anne, qui est une association sportive de foot)

Les parcours

La Ste Anne Color Race se déroule à Sainte Anne d'Auray (56400). Le départ et l'arrivée se feront au terrain du Motten, rue Jean-Pierre Calloc'h. Les 2 parcours permettront de découvrir la commune de Saint Anne d'Auray, à travers les routes et les chemins. Le code de la route s'appliquera sur le parcours.

Les inscriptions

Ouverture des inscriptions courant décembre 2025.

Le nombre de participants sera limité à 600 personnes.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, avec un paiement sécurisé sur le site de l'évènement www.steannecolorrace.fr (pas d'inscription par courrier).

- Adultes : 15 euros
- Enfants de moins de 12 ans : 8 euros (autorisation parentale obligatoire)

Le participant remplit le formulaire d'inscription en ligne et règle son droit d'inscription par carte bancaire.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les participants inscrits déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour courir ou marcher sur l'ensemble de l'itinéraire.

Toute inscription de participants mineurs (de moins de 18 ans) nécessite obligatoirement l'accord parental (sur le site d'inscription).

De plus, les participants mineurs de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte inscrit le jour de l'évènement.

Pour l'ensemble des participants, aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Tout personne rétrocedant son inscription à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance Organisation

Les personnes participent à la course ou marche sous leur propre et exclusive responsabilité :

- En cas de vol(s), perte(s) ou détérioration d'objets.
- Comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

L'organisateur dégage sa responsabilité pour tout vols, accidents, dommages matériels et corporels pouvant survenir avant, pendant et après la course/marche.

Les participants inscrits ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Pour des raisons de sécurité, les bicyclettes, engins à roulettes, engins motorisés, poussettes sont formellement interdites sur le parcours (hormis ceux de l'organisation).

Annulation

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler l'évènement.

En cas d'annulation ou en cas d'interruption de la cours/marche, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Retrait du kit : T-shirts et lunettes

Avant la course/marche, un kit composé d'un t-shirt blanc et d'une paire de lunettes est distribué à chaque participant inscrit. Le participant devra présenter sa pièce d'identité pour retirer son équipement :

- Le dimanche entre 9h30 et 10h30
- Le samedi : créneaux horaires à consulter sur le site

La poudre colorée

La poudre colorée est fabriquée à partir d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Elle est inoffensive pour la peau et l'environnement. Elle ne tâche pas et est lavable à l'eau et est exempte de métaux lourds. Bien qu'inoffensive pour la santé, nous conseillons aux personnes qui ont des lentilles de contact de porter des lunettes de protection (fournie avant le départ).

Attention, la poudre colorée qui ne tâche jamais n'existe pas ! En cas de pluie ou de forte humidité des colorations peuvent avoir lieu. Il peut s'agir de vêtements, de la peau ou des cheveux. Pour ces derniers les cheveux clairs, décolorés, ou blonds, sont les plus sensibles. Si vous ne souhaitez pas prendre de risque, évitez d'exposer ces parties à la poudre lors de la course :)

Droit à l'image

Par sa participation à la Ste Anne Color Race, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser son image et celle de l'enfant inscrit, sans rémunération ni restriction, et pour une durée illimitée.

Sécurité et encadrement

La manifestation bénéficie :

- D'un dispositif de sécurité comprenant des signaleurs positionnés aux points stratégiques du parcours.
- De la présence de personnels de secours qualifiés.
- D'un référent sécurité désigné par l'organisation.

Les services de secours publics pourront intervenir à tout moment sur le parcours.

Respect du Code de la route

Les participants évoluent sur des portions de voies ouvertes à la circulation.

Ils s'engagent à :

- Respecter le Code de la route,
- Se conformer aux consignes des signaleurs,
- Adapter leur allure aux conditions de sécurité.

Assurance de l'organisateur

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur.

Acceptation du règlement

La participation à la Ste Anne Color Race implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.